

AK.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

SOMMAIRE :

Rectificatif.-

Présenté par
le Directeur
du Personnel,



Rectificatif à l'article Ier du décret n°489/PR/MFPT/DP2
du 20 Décembre 1966 portant nomination de M. AMOUSSOU GUENOU
Marc dans le cadre des Personnels de l'Enseignement de l'Educa-
tion Physique et des Sports.

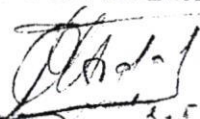
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Au lieu de :

ARTICLE Ier.- Conformément aux dispositions de l'article 38 du
Décret n°31/PC/MFPTAS du 20 Janvier 1965, M. AMOUSSOU GUENOU
Marc,
est nommé dans le cadre des Personnels de l'Enseignement de
l'Education Physique et des Sports en qualité de Professeur
d'Education Physique et Sportive de 2ème classe, Ier échelon
(indice 375).

WISE :

LE CONTROLEUR
FINANCIER,



C. MIDAH UEN

Lire :

ARTICLE Ier.- Conformément aux dispositions de l'article 38 du
Décret n°31/PC/MFPTAS du 20 Janvier 1965, M. AMOUSSOU GUENOU Marc
.
est nommé dans le cadre des Personnels de l'Enseignement de
l'Education Physique et des Sports en qualité de Professeur
d'Education Physique et Sportive de 2ème classe, Ier échelon
stagiaire.

Le reste sans changement.

Fait à COTONOU, le 5 Juin 1967

ORIGINAL	I	SGG 4 -
JORD	I	IAA 1
OT	I	BGAJL 2-
MFAE	I	Gde.Chanc.1
MEN	I	CS 6
DFP	I	
MIJS	I	
DP	2	
PR	8	
DB	I	
DC	2	
CF	I	
DI	I	
TRESOR	I	
DJS	I	
DGE	2	
PENSIONS	2	
INTERESSE	I	

VU :

Le Ministre des Finances,
des Affaires Economiques
et du Plan,

B. BORNA

VU :

Le Ministre de la Fonction
Publique, du Travail et du
Tourisme.-

Pascal CHABI KAO.-

GENERAL Christophe SOGLO.-

VU :

Le Ministre de l'Information,
de la Jeunesse et des Sports,

R. DOSSA